Où la pyrale grise du mélèze devient nocive

Autor(en): **Barbey, Aug.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

finlandais, on comprendra qu'il soit difficile d'établir une moyenne des prix. Tout au plus peut-on affirmer, qu'en général, le prix moyen du bois pour placages du bouleau a été supérieur à celui des sciages de résineux. L'écart fut, par moment, considérable et parfois aussi imperceptible. Pour l'instant, le prix du dernier assortiment, pour l'ensemble du pays, varie de 2,75 à 3 mk. par pied cube, tandis que celui du premier oscille, dans la moitié méridionale du pays, entre 3,50 et 3,75 mk.

Ce qui précède nous montre l'influence que peut avoir l'instauration d'une industrie nouvelle sur le prix du bois d'une essence donnée. Il est intéressant de noter qu'en Finlande celui du bouleau, grâce à telle circonstance, a pu s'élever en peu de temps à un niveau remarquablement élevé. Fait, est-il besoin de le relever, bien propre à accélérer le développement de la sylviculture du pays en cause. *U. Ilvessalo.*

(Tr. : *H. B.)*

Où la pyrale grise du mélèze devient nocive.

Sous le titre de « La pyrale grise du mélèze est polyphage » nous avons publié, dans le n° 2/1927 du « Journal forestier suisse », quelques notes sur la biologie de ce ravageur typique des mélèzeins de l'Engadine, cet insecte, qui, en 1926 et 1927, a causé des dégâts appréciables dans la région de St-Moritz et spécialement dans la forêt communale de Celerina.

Nous nous sommes attaché à démontrer que, dans les cas d'une invasion intense, la pyrale grise du mélèze peut revêtir un caractère de polyphagie qui rend la défense de la forêt, périodiquement attaquée, singulièrement difficile.

En effet, nous avons observé que, dans la dite forêt, les chenilles de ce microlépidoptère ne s'étaient pas contentées de ronger les aiguilles de mélèze, mais qu'elles s'étaient aussi jetées sur les pousses d'arolles et surtout d'épicéas, essences qui ont été introduites il y a vingt-cinq à trente ans dans les vides de ce peuplement de mélèze très clairiéré.[1]

La figure qui accompagne nos notes de 1927 démontre, mieux

---

[1] Ailleurs en Engadine, en particulier dans la vallée du Spœl du Parc national suisse, nous avons observé en 1926, 1927 et 1928, de nombreux pins de montagne aux pousses ravagées et rongées par la dite pyrale.

que toute description, l'intensité des ravages sur l'épicéa, conifère qui semble tenter particulièrement la chenille de la pyrale. Nous reproduisons, dans l'angle gauche inférieur de l'illustration en tête du cahier, une réduction de la dite figure (n° 2/1927 du « Journal forestier suisse »); on saisira ainsi la relation qui existe entre le ravage initial et ses conséquences sur l'accroissement de la flèche des arbres déformés par les chenilles.

Les hasards d'un passage dans l'Engadine, au mois d'août 1933, nous ont permis de parcourir la forêt communale de Celerina et, avec un recul de six ans, d'observer les effets de l'invasion pernicieuse de 1926 et 1927. Hélas, le mal revêt une certaine acuité, surtout sur les épicéas de 3—7 m de hauteur qui, non sans peine, avaient réussi, avant 1927, à prendre leur essor et à former des flèches de hauteur normale, malgré la lutte qu'avaient dû soutenir leurs racines contre l'appareil radicellaire d'un épais gazon.

Il a suffi d'une seule invasion de la pyrale, dans ce mélèzein, pour provoquer la déformation radicale de la cime de la plupart des épicéas et des arolles qui constituent le sous-étage de cette futaie de mélèze déjà centenaire. Cette dernière a été, comme c'est le cas de tous les peuplements de cette essence en Engadine, atteinte à plusieurs reprises par la pyrale sans que la forme du fût de ces conifères ait été altérée; seuls l'accroissement et la production annuelle des graines ont été diminués.

Il n'en est pas de même des jeunes épicéas de 2—3 m de hauteur, aux flèches actuellement ramifiées, formant des balais qui donneront naissance à des frondaisons ramifiées « en candélabre ». On peut se représenter quelle sera, de ce fait, la diminution de la valeur future de ces arbres dont la production des bois d'œuvre va être notablement diminuée.

Les engadinois de demain, qui seront peut-être tentés d'attribuer à une autre cause les déformations de ces épicéas et de ces arolles, par exemple à la gelée, à l'abroutissement par le bétail, au givre ou encore aux coups de bec d'un oiseau, finiront, en observant la nature, par se rendre compte des causes déterminantes de ces dommages. Il leur suffira, pour cela, d'étudier les évolutions et les manifestations biologiques de ce microlépidoptère qui vit à l'état endémique dans les forêts de mélèze de cette

vallée élevée. Rappelons à ce propos que, tous les 6 ou 10 ans, la pyrale se multiplie d'une façon prodigieuse, en opérant des dégâts que nous avons décrits dans l'article précité (1927).

Assurément, la lutte par le moyen des procédés d'intoxication que les entomologistes forestiers ont actuellement à leur disposition, ne peut être appliquée sur les frondaisons des grands mélèzes envahis par les chenilles, en juin et au commencement de juillet. Il n'est cependant pas exclu qu'à l'avenir, l'épandage de poudres toxiques, à l'aide d'avions, puisse être tenté dans les hautes Alpes comme on l'a essayé, avec succès, dans les forêts de plaine pour la destruction des chenilles d'autres ravageurs. Aujourd'hui, les frais de ces épandages sont encore trop élevés, en regard de l'importance des dégâts que la pyrale cause au feuillage des mélèzes. Par contre, les déprédations que provoquent ces insectes polyphages sur les autres conifères de l'Engadine et particulièrement sur les semis naturels et les plantations d'épicéa et d'arolle peuvent être, en une certaine mesure, entravées, peut-être même arrêtées à leur début, si l'on intervient avec à propos.

Il suffirait, pour cela, de surveiller de près les premières apparitions des chenilles au commencement d'une invasion identifiée sur les mélèzes, puis d'asperger la deuxième année — à la fin de juin — les jeunes épicéas et arolles, dont on peut atteindre facilement la flèche, au moyen d'un pulvérisateur à lance, en employant un liquide toxique à base d'arséniate de chaux ou de nicotine. On interviendrait au moment où les chenilles adultes, qui ne trouvent plus assez de nourriture sur les rameaux de mélèze, se jettent sur les autres conifères pour s'y nymphoser. C'est à ce moment-là, et avant la pénétration de la chenille dans le bourgeon, qu'on aurait le plus de chance d'intoxiquer un certain nombre de pyrales.

Montcherand sur Orbe (Vaud), octobre 1933. *Aug. Barbey.*

La forêt de Belfaux.

(Fin.)

Complétons les données du calcul par les différences constatées des deux inventaires :

Le *matériel final à l'hectare* est de 566 sv, en recul de 46 sv.